RENSEIGNEMENTS

Ville de Montfort-sur-Meu
Boulevard Villebois Mareuil
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX

Tél : 02 99 09 00 17
Fax : 02 99 09 14 04
Email : urbanisme@montfort-sur-meu.fr

www.montfort-sur-meu.bzh

Montfort sur Meu
terre d'éveil

Conception : Service communication Ville de Montfort-sur-Meu - ©Photos Adobe Stock

LE CHÈQUE PREMIER LOGEMENT

Montfort sur Meu
terre d'éveil

Acquérir un premier logement à Montfort-sur-Meu ? **C'est possible !**

En 2019, la Ville met en place une **action pour favoriser l'installation des primo-accédants** :

LE CHÈQUE PREMIER LOGEMENT.

C'est une aide financière permettant d'acquérir un premier logement sur la commune.

QUEL BIEN PEUT-ON ACHETER ?

Un **logement ancien, maison ou appartement** (hors donation, succession), **un logement social vendu par un bailleur social, un logement neuf, un achat dans le cadre d'un Prêt Social Location Accession (PSLA)** suite à une période de location ou une **construction d'une maison individuelle, en centre-ville** (secteur défini par la Ville).

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

L'aide s'élève à **5 000 € par ménage**, quel que soit sa composition : personnes seule, en couple ou avec enfant(s), valable pour l'achat d'un logement neuf ou ancien.

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- Acquérir un logement pour une occupation en résidence principale pendant au moins 5 ans.
- Ne pas être propriétaire d'un bien immobilier depuis au moins deux ans.
- Ne pas posséder de titre de propriété dans les deux dernières années.
- Ne pas dépasser les plafonds de ressources PLS (Prêt Locatif Social)* au 1er janvier de chaque année lors de l'achat.
- Disposer d'un apport personnel inférieur à 40% du montant total de l'opération.
- Acquérir dans des secteurs montfortais validés par le conseil municipal de la ville.
- Déposer un dossier complet adressé en mairie **au plus tard 21 jours** avant la date de signature de l'acte définitif d'achat pour un logement ancien et avant le dépôt de permis de construire pour la construction d'un logement neuf.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

La prise de rendez-vous se fait auprès du service urbanisme de la ville Montfort-sur-Meu pour obtenir un certificat d'éligibilité au Chèque Premier Logement.

L'instruction du dossier est faite le jour du rendez-vous avec une liste des pièces justificatives à fournir.

* Consultez les montants des plafonds sur **www.montfort-sur-meu.bzh**